n°Octobre – 2008

Date de parution : Mars 2009

Synthèse des débats du Forum de discussion

Ce document est la synthèse des échanges des professionnels du forum. Il ne s'agit donc que d'avis et de points de vue des membres de la liste de discussion.

LA QUESTION DU MOIS	Rédacteur:
Quel est le risque d'utilisation de la ouate de cellulose liée à la présence de sels de bore et des encres ? Le sel de bore (cf. borax) n'est pas considéré comme toxique (cf. échanges récents sur le forum sur le "traitement des bois au sel de bore"). Lors de la pose, on se protège quand même de l'inhalation des poussières et substances adsorbées. De plus comment peut-on être sûr de la qualité des encres employées sur les journaux ou livres passés au pilon ? Quelques éléments existent sur internet au sujet de son utilisation. Contrairement à certaines mauvaises interprétations et informations, les encres se trouvant sur les journaux ne contiennent que de l'encre végétale et ne peuvent en aucun cas contenir de métaux lourds du fait de leur interdiction de par la Loi depuis l'an 1945. De plus, destinée au recyclage pour refaire des papiers journaux, le désencrage poserait d'importants problèmes aux ouvriers des usines de désencrage et à tous les lecteurs qui ont l'habitude de mouiller leurs doigts avec leur langue pour tourner les pages de leurs journaux. De plus, tous les invendus de la région de Marseille, partent en bateaux pour l'Afrique noire et servent en parti à emballer les poissons sur les marchés locaux. S'il y avait problème, cela se saurait depuis longtemps... Il a été constaté que transformer du papier "sans" encre (ou avec de la boue papetière en phase terminale en ouate de cellulose) entraîne une augmentation des densités d'application. Exemple : La densité de la ouate de cellulose avec journaux encrés naturels en soufflage comble se situe aux alentours de 30 kg/m3 (28 à 35) alors que la cellulose sans encre ou avec de la boue papetière recyclée en phase terminale varie de 70kg à 100 kg au m3 ! En conclusion, c'est l'encre qui permet une meilleure tenue à la ouate de cellulose, diminuant les risques d'affaissement de la cellulose du fait de son moindre poids. La boue papetière en phase terminale est un produit qui est passé de nombreuses fois au désencrage par un procédé chloré et ne peut plus être réutilisé pour en refaire du papier (cqfd)..." *Source bellouate.fr* Cependant, toute matière, quand elle est sous forme particulaire, peut présenter un danger, comme l'un des matériaux les plus nobles, le bois, classé CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique). Il convient alors d'avoir une méthode de prévention : - port d' un EPI (équipement de protection individuelle) lors de la pose - confinement de la matière, afin de ne pas ne pas polluer l'air ambiant durant la vie du bâtiment.	Contributeurs: **n°10510 :** Marc-Antoine Brice **n°10515 :** Arditti Jumel **n°10603 :** Sylvain Fayet **n°10589 :** Philip Arioli **n°10600:** Sylvain Fayet **n°10626:** Jean-François Friolet Illustration / Exemple : Renvois vers d'autres références : La description des risques pour la santé se trouve page 198 & 199 du livre de Suzanne DEOUX : En résumé : Toxicité pour les poseurs en atmosphère poussiéreuse surtout due aux poussières. Pour le produit lui même : « L'exposition par inhalation est considérée comme insignifiante »

Synthèse des débats du Forum de discussion

LES BREVES DU MOIS	
Evolution des émissions de COV dans le temps Vous trouverez sur ce site des précisions sur un logiciel créé par un centre de recherches canadien qui modélise l'émission d'effluents, de certains COV en particulier, selon le matériau émetteur choisi, du débit de ventilation et la durée d'exposition : http://irc.nrc-cnrc.gc.ca/ie/iaq/iaquestfaqs_f.html	Contributions: **n°10466** : Yves BELMONT
Eau de pluie : non potable La Direction générale de la santé (DGS) alerte les particuliers sur les risques sanitaires liés à l'utilisation de l'eau de pluie à la maison. Cette eau contaminée microbiologiquement et chimiquement développe des bactéries une fois dans la cuve et ne doit pas être consommée. Petit rappel sanitaire. « L'eau de pluie est une eau non potable », tranche la Direction générale de la santé (DGS). Collectée en aval des toitures, cette eau qui ruisselle sur le toit et stockée en cuve peut développer des bactéries. Bref, conclut la DGS, « elle ne respecte pas les limites de qualité fixées par le code de la santé publique pour les eaux destinées à la consommation humaine (dites «eaux potables») ». Séparer les réseaux Si la réglementation interdit d'utiliser les eaux de pluie récupérées en aval des toitures pour s'alimenter ou se laver, elle permet, en revanche, de s'en servir pour les chasses d'eau, pour nettoyer le sol et, à titre expérimental, pour laver le linge à condition d'être équipé d'un système d'assainissement adapté. L'emploi de cette eau de pluie à l'intérieur de l'habitat nécessite alors la coexistence d'un réseau spécifique avec le réseau public de distribution d'eau potable. A ce niveau, la DGS préconise de rester « très attentif à la séparation de ces réseaux dès la conception et lors des travaux ultérieurs ». Une vigilance indispensable pour éviter un double risque sanitaire : celui qu'une personne boive de l'eau non potable et celui « plus grave, que le réseau public d'eau potable soit contaminé par l'eau de pluie à l'occasion d'une chute de pression ».	Contributions: **n°10558** : Guy Archambault

Synthèse des débats du Forum de discussion

Appel à Grenelle A l'occasion de l'examen par l'Assemblée Nationale du texte de loi « Grenelle 1 », un amendement porté par Patrick Ollier, soutenu par le Gouvernement et adopté en commission des affaires économiques, vient menacer toute la cohérence du Grenelle pour les bâtiments, alors qu'un compromis subtil avait pu être élaboré par les participants aux groupes de travail. S'il est adopté, l'amendement Ollier se traduira par une consommation d'énergie primaire au moins deux fois plus élevée que les 50 kWh affichés et promis jusqu'à présent par Jean-Louis Borloo. Le communiqué de presse sur : http://www.energie-cites.eu/IMG/pdf/communique_ollier.pdf	Contributions: **n°10477: Vincent Panisset**

Synthèse des débats du Forum de discussion

LES ACTUALITES DU MOIS	
Chauffage domestique Pour celles et ceux qui s'intéressent au chauffage domestique, en particulier au bois, voici un site référencé dans le dernier numéro de "ADEME & vous" : http://www.biohousing.eu.com/heatingtool/Default.asp?lang=fra Il y a dans ce site un comparateur de solutions de chauffage (différentes énergies) avec une approche multicritères et un calcul en coût global (mais qui n'intègre pas le coût de la maintenance !). Il y a également une importante base de données des matériels utilisables pour le chauffage au bois (poêles, chaudières, brûleurs, chaufferies préfabriquées, fendeuses à bûches, déchiqueteuses, stockage de combustible).	Contributions: **n°10546** : François Vallet
Nouvelle revue internationale Les Suisses de Genève lancent une revue qui paraît prometteuse: Environment, Land, Society, Architectonics (ELSA). Revue internationale Directeur et fondateur : Professeur Pierre Pellegrino Université de Genève Le lien pour en savoir plus: http://www.icar-elsa.ch/index.html	Contributions: **n°10519** : Jean Louis Izard